

## ATTESTATIONS D'ACCUEIL

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR EN PHOTOCOPIE + ORIGINAUX  
(Attention tout dossier incomplet ne sera pas validé)

### IDENTITE DE L'HEBERGEUR :

- Copie Carte Nationale d'identité ou Passeport ou Carte de résident en cours de validité

*Pour les personnes vivant en couple* : copie pièce d'identité du conjoint

Si mariage : copie du Livret de famille

Si tierce-personne : copie pièce d'identité

### JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

#### Pour les personnes locataires

- Copie d'une facture (moins de 3 mois, sauf si échéancier) EDF/GDF ou Téléphonique  
ou quittance de loyer

- Copie du contrat de location ou Copie de l'attestation de logement de fonction

#### Pour les personnes propriétaires :

- Copie de la Taxes Foncières ou du Titre de propriété (si moins de 1 an)

### JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES

#### Pour les salariés :

- Copie du dernier avis d'imposition/non imposition ou des 3 derniers bulletins de salaire

*Les ressources doivent couvrir un montant correspondant au SMIC Journalier (43,55 € brut) multiplié par le nombre de jours de présence de l'étranger sur le territoire national.*

EX. pour 10 jours d'hébergement le montant des ressources doit être de  $43,55 \times 10 = 435,50$  €  
pour 1 personne adulte,

EX. pour 30 jours d'hébergement le montant des ressources doit être de  $43,55 \times 30 = 1306,50$  €  
pour 1 personne adulte,

#### Pour les professions libérales :

- Copie du dernier avis d'imposition/non imposition

#### Autres :

- Copie d'attestation ASSEDIC ou CAF ou MSA ou RETRAITE ou Rentier

### TIMBRES FISCAUX

- 1 Timbre fiscal (ou plusieurs) d'une valeur de 30 €.

*A se procurer au Centre des Impôts (avenue de Wertheim) ou au Trésor Public  
ou chez les Buralistes.*

### IDENTITE DE L'HEBERGE

- Copie de son passeport en cours de validité

### ENFANTS MINEURS NON ACCOMPAGNES DE LEURS PARENTS :

- Une autorisation écrite en français sur papier libre du ou des détenteurs de l'autorité parentale précisant l'objet et la durée du séjour de l'enfant ainsi que les coordonnées précises de la personne à laquelle il(s) en confie(nt) la garde temporaire qui doit être l'hébergeant.

### ENFANTS MAJEURS , ATTESTATION INDIVIDUELLE